



Garanties Assistance Santé

Suite à un contrat passé avec Mondial Assistance, la Mutuelle Saint-Martin vous offre les garanties suivantes :

Mondial Assistance organise et prend en charge :

En cas de maladie et/ou d'accident

- sur ordonnance, le service de portage de médicaments urgents à domicile et l'avance du coût des médicaments,
- la recherche et l'envoi d'une infirmière au domicile (frais à la charge du bénéficiaire).

En cas d'hospitalisation

- la réservation d'une place en milieu hospitalier dans un rayon de 50 km du domicile,
- le transfert à l'hôpital et le retour au domicile (dans un rayon de 50 km),
- une aide ménagère pendant 15 heures réparties sur une semaine (si l'hospitalisation dépasse 4 jours),
- le transport aller-retour d'une personne de la famille résidant en France Métropolitaine (si l'hospitalisation dépasse 4 jours),
- le séjour à l'hôtel de cette personne à concurrence de 45,73 €/nuit, 2 nuits maximum,
- la garde des animaux de compagnie si l'hospitalisation dépasse 24 heures (maximum 228,67 €).

En cas d'hospitalisation de plus d'une journée

- soit la garde des enfants à charge pendant 2 jours maximum (de 7h à 19h). Cette garantie est accordée également en cas de décès d'un des deux parents,
- soit le transfert aller-retour des enfants chez une personne désignée en France Métropolitaine,
- la transmission de messages urgents du bénéficiaire à sa famille et de sa famille au bénéficiaire.

Si votre enfant est malade ou blessé

- la garde de l'enfant par une personne qualifiée (12h/jour de 7h30 à 19h30 pendant deux jours consécutifs). Un délai de prévenance de 5 heures peut être demandé pour rechercher la garde malade,
- le transport aller-retour d'un proche parent résidant en France Métropolitaine, Andorre ou Monaco, désigné par le bénéficiaire pour venir au chevet de l'enfant.

Garanties école continue

- en cas d'absence supérieure à 14 jours consécutifs de cours, l'envoi d'un répétiteur scolaire pendant 15 heures par semaine fractionnables avec un minimum de 3 heures de cours dans la journée par matière ou par répétiteur scolaire (maximum 1 524,49 € pour une année scolaire).
Au-delà de 15 heures par semaine, les cours sont à la charge du bénéficiaire. Les cours sont dispensés du CP à la 3ème dans les matières suivantes : Langues étrangères de la CEE, Français, Physique-Chimie, Biologie-Sciences Naturelles, Mathématiques, Histoire, Géographie, Technologie.

Exclusions :

- La garantie est exclue pour : les maladies chroniques et l'invalidité permanente, les maladies ou accidents et leurs conséquences, antérieurs à la date du contrat,
- toute fraude, falsification ou déclaration sciemment fausse entraîne automatiquement la nullité de cette garantie,
- les événements survenus du fait de la participation de l'enfant en tant que concurrent à des compétitions sportives, paris, matches (officiels ou amicaux), concours, rallyes ou à leurs essais préparatoires, sont exclus.



Face aux problèmes quotidiens ou de santé

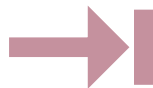
Mondial Assistance vous propose :

ALLO INFOS SANTÉ : 24h/24, 7j/7, Mondial Assistance France et ses médecins répondent aux questions concernant la santé (vie courante, préparatifs d'un voyage, informations spécialisées).

ALLO INFOS PRATIQUES ET JURIDIQUES :

Service de renseignements téléphoniques de 7h à 21 h, du lundi au vendredi, qui vous aide à résoudre vos problèmes quotidiens (formalités administratives, enseignements, vacances, maison, impôts, famille...).

Pour toute intervention, contactez sans délai :



MONDIAL ASSISTANCE

01 49 93 72 55

sans oublier de mentionner
le numéro de protocole d'accord
de la MSM : n° **610 957**

ainsi que le numéro de produit : n° **901**

MUTUELLE SAINT-MARTIN

3 rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06

www.mutuelle-saint-martin.fr

Centre de gestion Mercer
164-174 rue Victor Hugo - 92536 LEVALLOIS PERRET CEDEX

 **N° Indigo 0 825 39 39 63**

0,15 € TTC / MN

Télécopie : 01 41 27 60 77